

**Sud éducation Hérault**

23 rue Lakanal
34 090 Montpellier
Tel : 04.67.02.10.32
Mail : syndicat@sudeducation34.org
<http://sudeducation34.org>

Sud éducation Gard/Lozère

6 rue Porte d'Alès
30 000 Nîmes
Tel : 04.66.36.25.70
Mail : sudeducation.gard@ouvaton.org
<http://sudeducationgard.ouvaton.org/>

Sud éducation PO/Aude

4 bis avenue Marcelin Albert
66 000 Perpignan
Tel : 06.84.89.01.17
Mail : 66-11@sudeducation.org
<http://www.sudeducation66.org/>

DÉCLARATION DE SUD ÉDUCATION LANGUEDOC-ROUSSILLON À LA CAPA DU 4 FÉVRIER 2020

Madame la Présidente, cher-es membres de la CAPA,

Cette commission a lieu ce jour alors que depuis le 5 décembre, un mouvement de grève historique par son ampleur, sa durée et sa détermination, s'est enclenché dans de nombreux secteurs professionnels. Il a mobilisé un nombre particulièrement élevé de collègues dans l'éducation : nous avons été 700 000 en grève le 5 décembre et nombreux-ses à reconduire comme dans d'autres secteurs. Ce que revendent les personnels est simple : l'abandon du passage à la retraite par points, système par essence inégalitaire ; le renforcement et l'amélioration du système actuel de retraite par répartition, solidaire et intergénérationnel. Nous mettrons tout en œuvre pour poursuivre le mouvement dans l'éducation, et pour cela nous appelons tous les personnels à participer massivement à cette mobilisation, par la grève et sa reconduction, dans les actions et manifestations interprofessionnelles, jusqu'au retrait de ce projet, afin d'imposer un autre avenir !

A côté de cela, et malgré les protestations nombreuses des personnels et le refus unanime des organisations syndicales et de la FCPE, notre ministre persiste à vouloir faire passer la première série d'épreuves communes de contrôle continu (E3C), dès le mois de janvier 2020, dans les classes de premières générales et technologiques, et ce dans la précipitation et l'impréparation les plus complètes. On demande aux collègues de lycée, déjà extenué-e-s par la mise en place des nouveaux programmes et enseignements, de faire passer ces épreuves et de les corriger en plus de leur service, sans temps banalisé même pour des concertations préalables aux corrections. Nous exigeons l'abandon définitif des épreuves communes de contrôle continu (E3C) de ce deuxième trimestre en classe de première.

Pendant ce temps, les DHG arrivent dans les établissements et font apparaître globalement une nouvelle diminution de moyens, en particulier dans les lycées qui vont à nouveau subir les conséquences de la réforme les concernant. En dépit des affirmations de notre ministre, cette réforme a bien pour effet de supprimer des postes. Nous exigeons l'abandon d'une gestion comptable de l'éducation dont les conséquences se sont encore aggravées ces dernières années, notamment en ce qui concerne la dégradation des conditions de travail des personnels.

Enfin, et en lien avec l'ordre du jour de cette CAPA, nous observons à nouveau une des conséquences du protocole PPCR qu'avait prévues l'union syndicale Solidaires, dont fait partie Sud Education, ainsi que d'autres organisations syndicales qui avaient voté contre cette réforme : l'augmentation de la part de l'arbitraire dans l'évaluation des personnels.

Cette dernière, s'effectue pour chaque agent au même moment dans la carrière mais pénalise encore plus nos collègues femmes surtout celles dont la grossesse se déroulerait au moment d'un rendez-vous sans qu'aucune mesure de rattrapage ne soit prévue, celles aussi qui cumulent les charges mentales en plus de leurs fonctions professionnelles et qui seraient peut-être moins disponibles pour briller aux yeux de leur IPR et de leur chef d'établissement. Nous ne parlons même pas des recours qui constituent un véritable parcours du combattant, dissuasif pour les collègues.

Comme nous le soulignions déjà, l'évaluation dans le cadre du PPCR constitue surtout une évaluation hiérarchique dont la finalité consiste à classer les collègues et mettre en place des avancements de carrière différenciés en fonction d'une grille d'évaluation dont le contenu est hautement contestable puisqu'il se compose avant tout de savoirs-être et de « savoirs-plaire ». Nos collègues sont ainsi obligé-es de se vendre tout comme ils se vendraient auprès d'un employeur privé pour obtenir une quelconque prime, ce qui sera certainement le cas lorsque les chefs d'établissement pourront distribuer des gratifications financières à nos collègues.

A cette attaque contre le statut que constitue le PPCR s'ajoute l'introduction dans la fonction publique de la rupture conventionnelle à l'initiative de l'administration, par décret daté du 31 décembre 2019. Grâce à cette nouvelle mesure, il sera possible pour l'administration d'organiser le licenciement déguisé de certain-es collègues. C'est le prolongement rêvé du PPCR qui permet déjà de juger quel-les collègues sont indésirables et de se passer, une fois de plus des CAPA, puisque celles-ci disparaissent officiellement depuis le 1^{er} janvier 2020 au profit d'une gestion RH qui n'aura de proximité que le nom étant donné la mutualisation prochaine des académies de Montpellier et Toulouse au détriment de nos collègues administratifs dont la charge de travail va inévitablement s'accroître.

Cela nous inquiète d'autant plus que les pouvoirs des chef-fes d'établissement, et d'une façon générale des hiérarchies intermédiaires, seront amenés à croître dans les années à venir. Cette dérive est d'autant plus inquiétante que certains d'entre eux ne semblent pas maîtriser les bases juridiques les plus élémentaires en matière de santé au travail ou encore de droit de grève. En effet, avant le 5 décembre et après, certains de nos collègues ont eu à subir des pressions, parfois importantes, de la part de leur hiérarchie qui, dans le second degré, leur ordonnait de se déclarer gréviste 48h à l'avance. Certain-es chef-fes se sont à cette occasion transformé-es en juristes et employé-es à réécrire les textes encadrant le droit de grève. Ailleurs, certain-es collègues ont d'office été indiqué-es absent-es auprès des parents d'élèves alors qu'il est très difficile de prévoir des absences en cas de grève dans le second degré.

Nous nous opposerons encore et toujours à l'école ultra-libérale, celle du tri social et des inégalités ainsi qu'à toute redéfinition du métier tel que l'envisage le Ministre Blanquer. Nous ferons de l'abandon du projet de réforme des retraites le début d'une vaste contre-attaque pour une école publique laïque, critique et émancipatrice !

Les élus SUD Éducation à la CAPA certifiée-es de l'académie de Montpellier
elus.sud.education.montpellier@gmail.com